

## Editorial

### Informez pour débattre

Depuis quatre ans, conformément aux engagements initiaux, nous avons voulu vous informer, sans réserve, des réussites et des échecs. Nous avons cherché sans cesse le débat, à travers le Livre Blanc, les rencontres avec vous sur le terrain (à Toulouse, en Bretagne, à Belfort, à Paris...) et avec toutes les autorités religieuses.

Notre slogan sans cesse répété : Informez pour débattre.

Aujourd'hui dans ce n°16, nous formulons le même vœu et la même exigence. Au moment où se prépare la loi sur la protection sociale des clercs, qui concerne notre retraite, nous nous adressons avec d'autant plus de vigueur à tous nos partenaires.

Nous savons que le débat aura lieu au Parlement, et que nous y participerons par l'intermédiaire de nos députés et de nos sénateurs. Mais nous demandons en amont, que les pouvoirs publics ne négligent pas de nous consulter et de nous entendre.

Nous nous adressons également aux autorités religieuses. Nous comprenons très bien qu'elles ne peuvent nous dévoiler les décisions du pouvoir politique. Mais ne doivent-elles pas nous faire part de leurs choix, de leurs difficultés, afin que nous en discutions ensemble. Nous n'avons pas la prétention de monopoliser la parole sur une question qui concerne 100.000 clercs. Mais nous voulons faire entendre notre voix, si petite soit-elle, et qu'elle soit écoutée.

La communauté chrétienne elle aussi, est intéressée au premier chef par ce débat : c'est elle qui paie. Il y va de l'avenir du clergé, de son indépendance, de sa santé et de sa dignité.

Quant à l'ensemble des clercs, en particulier à travers l'APSECC, nous nous réjouissons de nous retrouver à leur côté, pour affirmer notre responsabilité et notre solidarité.

Si le travail des experts est indispensable, et doit rester discret pour aboutir, il ne peut s'enfermer dans la solitude. Les décisions qui seront prises seront d'autant mieux acceptées qu'elles auront été partagées et expliquées.

En décembre 1995, des milliers de français ont contesté moins les réformes qu'on leur imposait que la manière dont on les traitait, avec désinvolture ou condescendance. Nul doute que sur la Sécurité Sociale des clercs, l'Eglise voudra se montrer exemplaire.

Nous ne sommes ni des mineurs, ni des irresponsables. Notre protection sociale ne peut se faire sans nous.

A leur place, les AMC et l'APRC revendiquent le droit à la parole, le droit à l'information, le droit à débattre.

J. Bassot.

### Sommaire

**Edito** : Informez pour débattre.

#### I. Protection sociale vieillesse des ministres des cultes. p.2

Le projet de Loi. J.B. p.2

Une évolution démographique inquiétante. A.T. p.2

#### II. L'Assemblée Générale à Nantes le samedi 8 juin.

En route pour l'A.G.96 p.4  
 Renseignements pratiques.  
 Pouvoirs. Souscription.  
 Cotisations.M.C.B. p.4

#### III. Informations & Nouvelles

##### 1- Brèves p.5

- Le livre de J. Bassot p.5
- Un projet qui donne des idées
- Les finances de la CAMAVIC
- Les compléments de ressources pour les AMC p.5

##### 2-L'APRC des Régions p.5

Nantes J.B. p.6  
 Lyon M.O. p.6  
 Bretagne Y.Le H.p.6

##### 3- Nécrologie p.7

#### IV. Tribune libre

APRC/APSECC : même combat? J.P.G.p.7-8

#### - Dernières Nouvelles

#### Tirés à part :

- Rapport Moral 96
- Convocation à l'A.G.96
- Bulletin de participation (à renvoyer)
- Organisation pratique
- Pouvoirs.

# I. Protection sociale vieillesse des ministres des cultes

## Le projet de Loi

A ce jour nous n'avons aucun texte précis définissant les intentions des autorités civiles ou religieuses. Les unes et les autres avancent avec prudence, et si elles acceptent de nous faire quelques confidences sur tel ou tel point, nous n'avons aucune vue d'ensemble de la future protection sociale des clercs. Même si nous comprenons cette attitude, nous la regrettons.

Sans engager nos interlocuteurs dont nous respectons la discrétion, nous pouvons préciser les points suivants qui concernent davantage la question de la retraite :

### 1.- Ce qui nous semble acquis:

- Il y aura débat au Parlement, sans doute en septembre-octobre.
- Il y aura une seule Caisse (fusion de la CAMAC et de la CAMAVIC) spécifique pour les ministres des Cultes.
- La retraite sera maintenue à 65 ans.
- Il y a volonté manifeste de se rapprocher du Régime Général des salariés du privé, tant pour les cotisations que pour les prestations.

### 2.- Ce que nous espérons :

- La présence d'un AMC au futur conseil d'administration de la nouvelle Caisse.
- Le paiement mensuel de la pension, avec un meilleur calcul lors de la liquidation de la retraite.

- Une amélioration du niveau de la pension, pour atteindre au moins le Minimum contributif du Régime Général (soit 3.200F/mois, au lieu des 1.885F actuels)
- Le maintien du système des polypensionnés, permettant le cumul des trimestres validés dans tous les régimes de base.
- Le maintien et l'amélioration des allocations complémentaires CAMAVIC et l'extension des aides ecclésiastiques (Union St Martin) à tous les congréganistes.

### 3.- Nos objectifs :

- L'amélioration du niveau des pensions doit s'appliquer à tous les retraités actuels.
- Au besoin la situation des AMC doit être traitée de façon particulière, avec une contribution supplémentaire des autorités religieuses.
- Les capacités contributives de tous les clercs doivent être plus clairement définies, en tenant compte aussi bien de certaines difficultés financières que de certains avantages et privilèges fiscaux. Une grande transparence est indispensable.

Nous savons que cette réforme doit s'inscrire dans l'ensemble de la réforme de la Sécurité Sociale dont les Ordonnances nous donnent quelques éléments. Mais la loi ne résoudra pas tout. Le débat n'est pas clos. La mobilisation de tous reste nécessaire.

10 avril 1996.

J. Bassot

---

## Une évolution démographique inquiétante

Quel avenir pour la CAMAVIC? Au regard de l'évolution démographique des assujettis à cette caisse la question mérite d'être posée. C'est pourquoi les Pouvoirs Publics ont mis en place un Groupe de travail pour y réfléchir et faire des propositions.

La revue "Questions de Sécurité Sociale" de juin 95 dont nous avons parlé dans le Bulletin d'Information N°14 a publié les chiffres des cotisants et des pensionnés avec les tranches d'âge des cotisants CAMAC au 31.12.94.

La "Lettre d'information aux assurés" CAMAC-CAMAVIC les a repris et analysés dans son N° d'octobre 95. Ce sont ces chiffres que nous présentons ici pour comprendre l'évolution démographique de ce groupe d'assurés et saisir l'enjeu des réflexions en cours en vue d'une nouvelle législation. AMC, nous sommes concernés pour les années où nous relevions de ce groupe.

### 1.- Qui sont-ils ?

Le tableau qui suit présente d'un côté les cotisants et de l'autre les pensionnés de la CAMAVIC. Il donne dans l'un et l'autre cas le nombre d'hommes et de femmes du culte catholique en considérant les différentes catégories que représentent d'une part les diocésains et d'autre part les religieux et religieuses répartis en moines, missionnaires, et vie apostolique.

Ils indiquent aussi dans sa globalité, le nombre des non catholiques: anglicans, orthodoxes, protestants, musulmans, bouddhistes.

A noter pour être tout à fait exact, que dans ces chiffres ne figure pas le clergé diocésain d'Alsace-Moselle, qui, pour les raisons historiques que l'on sait, relève du régime concordataire en vigueur avant 1905. N'y figurent pas non plus les clercs, religieux et religieuses actifs, inscrits au Régime général, ni les pasteurs de l'église réformée de France qui cotisent également au R.G. de la S.S.

## Assurés CAMAVIC (1994)

1.-Culte catholique	COTISANTS		PENSIONNES	
			AMC	
Prêtres diocésains	8.189	13.602	936	14.538
Religieux	4.718	7.958	1.154	9.112
Moines	865			
Missionnaires	939			
Vie apostolique	2.914			
<i>Total hommes</i>	12.907	21.560	2.090	23.650
Religieuses				
Moniales	3.570			
Missionnaires	269			
Vie apostolique	10.609			
<i>Total femmes</i>	14.448	44.019	3.185	47.204
<b>Total catholiques</b>	<b>27.365</b>	<b>65.579</b>	<b>5.275</b>	<b>70.854</b>
<b>2.- Autres cultes</b>	<b>664</b>	<b>100</b>	<b>9</b>	<b>109</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28.019</b>			<b>70.963</b>

*Le rapport cotisants/pensionnés est éloquent. Il se passe de commentaires. Combien de temps encore ce régime spécifique pourra-t-il être maintenu?*

### 2. Quelle est la tendance ?

Elle évolue vers une diminution des effectifs. La pyramide des âges le montre clairement. La comparaison des âges regroupés en tranches de 15 ans fait apparaître que l'on s'achemine vers une réduction inéluctable des assurés de ce groupe. (Il s'agit uniquement des assurés en maladie).

En 94, les moins de 30 ans sont :	1.060
de 30 à 44 ans	4.834
de 45 à 59 ans:	9.935
de 60 à 74 ans	18.237
de 75 à 89 ans	18.460
de 90 ans et plus	2.637

Ce groupe ne se renouvelle plus. Il y a très peu de jeunes et de moins en moins d'actifs. C'est une population âgée. Les décès annuels sont de l'ordre de 3.000 et l'on peut estimer l'arrivée de nouveaux assurés à 300 par an!

Un article de Henri Tineq paru dans le "Le

Monde" du 7 mars dernier : "La crise des vocations sacerdotales connaît une sérieuse aggravation" fait état de cette évolution. Il indique qu'en 95 l'église de France n'a ordonné pour les diocèses que 96 prêtres contre 121 l'année précédente. Selon les statistiques du Service National des Vocations, il n'y a plus que 22.500 prêtres diocésains alors qu'ils étaient plus du double après la guerre. " Les congrégations écrit encore H. Tineq, sont touchées par la même dépression. Depuis les années 70, le nombre des religieuses ne cesse de fondre : de 93.326 en 1977, elles n' étaient plus l'an dernier que 51.164 (sans compter les moniales)... Les jésuites n'avaient plus en 95 que 7 novices, alors que les dominicains connaissent une petite remontée (25)".

### 3. Projections.

A partir de la pyramide des âges publiée dans la revue "Questions de Sécurité Sociale" de juin 95 citée plus haut, on peut aisément établir des projections pour l'avenir de la CAMAVIC et prévoir quel sera le nombre de ses assurés.

En 1999 on aura les chiffres suivants :  
cotisants : 17.329  
pensionnés: 55.559  
soit: 72.888 assurés du culte catholique

En 2.004 on aura les chiffres suivants :  
cotisants : 14.295  
pensionnés: 45.093  
soit: 59.388 assurés du culte catholique

L'évolution du coefficient démographique (rapport cotisants/pensionnés : C/P) sur 20 ans et par période de 10 ans est claire :

en 1979 il est de 1,01  
en 1989 il est de 0,53  
en 1999 il est de 0,31

(sans compter les 3.300 assurés volontaires)

**CONCLUSION :** Les non-catholiques ne représentant qu'un nombre infime d'assurés de la CAMAVIC, on est en droit de s'interroger sur leur place dans ce système particulier de Sécurité Sociale: n'a-t-elle pas été prévue pour sauvegarder le principe de laïcité de la République en mettant sur un pied d'égalité toutes les religions? Mais pourquoi donc ne feraient-elles pas toutes comme l'Eglise Réformée de France qui a assuré ses Pasteurs au Régime Général?

Or, c'est la religion catholique, malgré une courbe descendante de ses effectifs qui demande malgré tout à conserver un régime spécifique pour ses clercs? Jusqu'à quand pourra-t-elle justifier son option aux yeux de l'opinion publique et des autres assurés sociaux? Quel intérêt y trouve-t-elle? Quel est l'intérêt des clercs eux-mêmes?

Nous continuons à penser qu'un débat doit s'instaurer sur notre protection sociale et nous ne cessons de le demander car la CAMAVIC c'est aussi notre affaire!

A. Trébuchon.

## II. L'A.G. de Nantes le samedi 8 juin

### En route pour l'Assemblée Générale 1996 ...

Elle sera particulièrement importante cette année en raison de la réforme de la CAMAVIC actuellement en cours de préparation. Aussi nous vous faisons appel pour être le plus grand nombre possible à y participer. Avec ce "Bulletin d'Information n°16 - un peu moins important que les précédents - vous sont adressés sur feuilles séparées les informations et documents statutaires concernant l'Assemblée générale 1996.

**DATE & LIEU:** Elle se tient le samedi 8 juin 1996, au Foyer des Jeunes Travailleurs, 9 Bd Vincent Gâche, dans l'île Beaulieu au centre de Nantes.

**REPAS & HEBERGEMENT:** sont possibles sur place au Foyer des Jeunes Travailleurs à condition de prévenir au moins 10 jours à l'avance. Prix : 105F (nuit+ petit déjeuner), repas : 58F. Prévenir J.Bonfils (voir tiré à part)

**TRANSPORTS:** Rappelons que la S.N.C.F. propose des réductions pour tous ceux qui achètent leur billet jusqu'à un mois à l'avance (tarif JOKER). Les horaires de train étant beaucoup moins nombreux vers Nantes que vers Paris l'A.G. a été fixée un samedi afin que ceux qui empruntent le TGV Paris-Nantes puissent être là avant 10 h. Mais il est possible que, venant d'autres régions, vous ayez des difficultés et deviez venir la veille ou choisir

un autre moyen de transport. Nous vous invitons à vous organiser par régions et à faire le choix du transport le plus facile et autant que possible le plus économique.

**BONS POUR POUVOIR:** Si vous ne pouvez pas participer à l'A.G., n'oubliez pas d'envoyer votre *Bon pour Pouvoir* et vos remarques éventuelles sur le rapport moral qui vous est adressé.

**SOUSCRIPTION :** Certains doivent engager des frais importants de transport pour participer à l'A.G. Afin de pouvoir rembourser le maximum de personnes qui en font la demande, nous lançons comme les années passées une souscription. Chacun, à la mesure de ses moyens, s'il ne peut venir à l'A.G. ou s'il délègue un autre adhérent, peut verser une somme du montant de son choix au siège social de l'APRC en mentionnant bien "*Souscription A.G.96*"

**COTISATION ET CARTE :** cette année, la carte permettant de voter est de couleur **mauve**. Vérifiez si vous avez bien renouvelé votre adhésion! Enfin et surtout notez : de même que le projet de nouvelle loi sur la protection sociale du clergé (sur lequel devrait porter l'essentiel de nos discussions) nous concerne **TOUS**, de même l'A.G. est l'affaire de **TOUS**, et si vous croyez pouvoir apporter un peu de "**sang nouveau**" à l'association n'hésitez pas à **poser votre candidature au C.A.**

M.Cl.Bourriaud.

### III. Informations et Nouvelles

#### BRÈVES

##### Le Livre de J.BASSOT.

Pour défendre et expliquer les objectifs de l'APRC, il faut être bien informé. Un outil indispensable est à notre disposition : "La Retraite du Clergé. Quelle protection sociale pour les prêtres, religieux et religieuses?", le livre de J. Bassot aux éditions de l'Atelier, éditions ouvrières, 12, av. Soeur Rosalie, 75013 Paris. L'avez-vous lu? Demandez-le à votre libraire. Il est trop cher (90F) pour votre budget?... achetez-le à plusieurs et faites-le circuler entre vous. La Croix en a parlé. Faites-le connaître autour de vous, aux autorités ecclésiastiques, aux anciens confrères ou consoeurs..., à votre député ou sénateur, ainsi il sera mieux informé quand ce sujet viendra en débat au parlement...

##### Un projet qui donne des idées.

Sous ce titre nous présentions en page 5 du dernier Bulletin d'Information (n°15) le projet d'un diocèse qui sous l'impulsion de son évêque et en concertation avec l'APRC locale avait mis au point un complément à la retraite CAMAVIC pour les AMC de son diocèse. Il s'agissait de St Etienne. Roger Millet, le correspondant local de l'APRC nous écrit : " le projet de St Etienne s'est concrétisé... Nous ne crions pas victoire... mais nous avons fait un petit pas."

##### Les finances de la CAMAVIC :

C'est le n° d'octobre 95 de la Lettre d'Information aux assurés de la CAMAC-CAMAVIC qui nous donne les chiffres suivants pour l'exercice 94 :

##### Financements :

*cotisations	233,90MF
*compensation démographique	1023,00MF
*produits financiers	45,00MF
(il faut y ajouter la contribution sociale de solidarité (1), en 93 de	132,00MF

##### Prestations

*Pensions vieillesse	1349,70MF
*Pensions d'invalidité	1,70MF
*Allocations non contributives	1,50MF
*Allocation supplémentaire du Fonds de Solidarité vieillesse	86,00MF
* Fonds d'action sociale	27,60MF

##### Les compléments de ressources pour les AMC :

##### L'allocation de ressources complémentaire de la CAMAVIC :

Elle a été revalorisée pour 1996 :

- pour un célibataire, le plafond du revenu fiscal est de 52.105F/an
- pour un couple, le plafond du revenu fiscal est de 84.670F/an.

La majoration par enfant à charge est de 17.368F/an

##### L'Aide de l'Union St Martin réservée aux diocésains

Elle est calculée sur la base du Minimum interdiocésain garanti, pris comme plafond.

Il a été augmenté pour 1996 de 3%. Il est donc passé de 4370F/mois à 4.500F/mois (54.000F/an)

E, 1995, 83 résidents en France et 5 résidents à l'étranger en ont profité pour un total de 1.677.000F.

##### Pour ceux qui traversent des périodes très difficiles.

A signaler que "Le Pélican", 22 rue St Roch- 75001 Paris, peut aider les "prêtres hors ministère" en particulier quand il y a des enfants à charge.

##### Vous allez avoir 65 ans ?

et vous allez demander votre retraite CAMAVIC. Attention la loi va changer bientôt. N'hésitez pas à demander les dernières précisions à :

J. Bassot (1) 30.59.33.87

L. Le Guen 56.78.29.33

A. Trébuchon 67.69.26.11

(1) Voir "La Retraite du Clergé", éd. de l'atelier p.34

A. Trébuchon

---

#### L'APRC des Régions

Vous lirez ici le compte rendu des réunions qui se sont tenues à Nantes, à Lyon et en Bretagne. Deux autres ont eu lieu aussi en Ile de France et à Belfort et probablement encore ailleurs, mais les comptes-rendus ne nous ont pas été envoyés.

Une réunion est prévue à Nîmes avant l'A.G. pour les départements du midi. Prendre contact avec A. Trébuchon au 67 69 26 11 ou lui écrire. Une invitation sera adressée aux adhérents des départements du Languedoc Roussillon et du Vaucluse.

## Réunion de Nantes le 23/3/96

Une quinzaine de participants dont la moitié de retraités. On y exprime tour à tour :

- des regrets du manque d'infos sur ce qui se trame en haut lieu,

- une certaine émotion face aux rumeurs colportées par l'APSECC 44 sur l'élargissement du champ d'affiliation à la CAMAVIC (craintes non fondées selon des sources plus officielles).

- le compte-rendu d'une réunion de 3 AMC avec les P.O. du diocèse. Ils font partie de l'APSECC mais sont plus en phase avec nous qu'avec leurs confrères. Un échange fraternel et positif et la décision de se revoir en mai avec des invitations plus larges (vicaire épiscopal, secrétaire du conseil presbytéral, religieuses...). D'autres échos sont moins réjouissants : un ex-vicaire général, pourtant apprécié des P.O., nous renvoie au Pélican en précisant qu'il pourrait y avoir une part égale pour chacun... D'autres sont totalement ignares de cette question. On m'a cité un prêtre de la région exprimant dans sa famille son inquiétude pour sa retraite parce qu'il ne toucherait que 1991F. Sa famille l'a cru.

- Gilbert Baume était présent à une réunion de "L'Eglise en dialogue" près de Nantes. Il a reçu l'un des 85 tracts du livre de Jacques qui ont été distribués et entendu la petite intervention (applaudie) d'un AMC. On assiste sûrement à un effort de dialogue dans l'Eglise depuis l'affaire Gaillot. N'est-ce qu'une "démangeaison"?

- Suite à l'accord passé entre l'Evêque de St Etienne et l'APRC, nous avons convenu de chiffrer le coût pour notre diocèse. Au cas où l'alignement de base serait la pension minimum Sécurité Sociale 3.172,34F. (en 96) cela ferait pour une centaine de pensionnés et pour une moyenne de 60 trimestres : 567.043F. Mieux vaut parler chiffres qu'idéologie... Le secrétaire de l'Evêché nous a promis de faire une recherche pour nous donner le nombre exact de personnes concernées avant le 7 mai, jour de notre prochaine rencontre avec l'APSECC. Se pose encore pour nous la question de savoir jusqu'où nous pourrions aller avec l'APSECC : leur faire prendre conscience que ce qui nous concerne les concerne également, ou bien envisager une action commune, genre pétition...

J. Bonfils.

## L'APRC du Rhône au 1<sup>o</sup> trimestre 96

A Lyon, nous essayons d'ouvrir l'APRC à la région Rhône-Alpes. C'est l'occasion de faire le point sur la vie de notre association et d'en informer les autres départements: les deux Savoies, l'Isère et la Loire.

Le 9 mars 1996, nous étions une vingtaine. Un représentant de l'APSECC du Rhône est invité chaque fois.

Nous avons passé en revue toutes les rencontres au sein de l'APRC et l'action que nous avons entreprise depuis 1996 :

Les principaux thèmes sont les suivants :

. Rencontre avec Mgr BALLAND, nouvel archevêque de Lyon le 31 janvier 1996. Nous avons pu lui exposer nos souhaits. A son tour il a cherché à s'informer; il s'est intéressé au livre blanc de l'APRC.

. Le 20 février 96, quelques membres de l'APRC ont assisté à l'AG de l'APSECC du Rhône à laquelle était invité Jacques Bassot. Il a présenté son livre sur "La Retraite du Clergé".

. Une commission-retraite au sein de l'APSECC du Rhône se réunit à peu près au rythme d'une fois par trimestre. Deux membres de l'APRC y sont invités. Nous avons eu l'agréable surprise de constater que le livre de J. Bassot avait été lu et commenté amplement par quelques adhérents de l'APSECC. C'est dire l'intérêt qu'ils portent à notre action. C'est aussi un réconfort pour nous et un motif d'espérance pour ceux d'entre nous qui auraient décroché ou seraient tentés de le faire.

Dix livres de J. Bassot au cours de la rencontre du 9 mars ont été achetés par les participants.

N'y a-t-il pas un début de collaboration puisque les membres de l'APSECC et de l'APRC se parlent, échangent leurs idées

Discutons de ce qui nous préoccupe les uns et les autres, car **notre sécurité sociale**, pour la garder et l'améliorer, il faut tous se mettre à l'ouvrage.

Michel Oddou.

## Journée =Rencontre d'Amitié des AMC de Bretagne

43 personnes, hommes et femmes, des 4 départements bretons, ont participé, à St Aignan (Morbihan) à la première rencontre régionale de l'A.P.R.C. en ce samedi 16 mars 1996, auxquels il faut ajouter Jacques Bassot, notre président et son épouse; Pierre Le Roux, délégué régional de l'APSECC.

S'il fallait résumer en deux mots seulement : ce seraient les suivants : **utile et agréable!**

1.- L'exposé de Jacques Bassot : La position actuelle de l'APRC est une "attente active" de la future nouvelle loi concernant la Sécurité Sociale, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1997. Nous n'avons donc que quelques mois pour définir et mettre sur pied une "stratégie". Dans son exposé, Jacques a largement développé son Editorial du n°15 du Bulletin d'Information, auquel il serait bon de se référer pour avoir un excellent résumé de son intervention à St Aignan.

2.- Le repas au restaurant "Les Pêcheries" En bref, très bon, copieux et pas cher! Et, surtout, très convivial ! Le petit paragraphe de Jean-Claude Gourvès, dans l'invitation, souhaitant un peu d'"animation" a été bien reçu, 5 sur 5! Et c'est à regret qu'a eu lieu la "dispersion"... avant de rentrer à la maison, le cœur rempli de Joie et d'Espoir.

Le scribe . Yves Le Hir.

## NÉCROLOGIE

**Jean-Marie HUFSCMITT,**  
du Havre, adhérent depuis de nombreuses années et fidèle de toutes nos réunions.

**André MÉLISSON,**  
âgé de 60 ans, AMC depuis 1970 et adhérent de l'APRC, enseignant, ancien frère de  
St Jean Baptiste de la Salle. Ses obsèques ont eu lieu à Vannes le 3 janvier 96.

**Paul-Louis ROUSSET,**  
guide de Haute Montagne, très apprécié des ses collègues de travail. Michel Oddou  
était à ses obsèques à Meylan dans l'Isère, le 15 avril dernier.

A tous les membres de leurs familles nous présentons nos condoléances.

## IV. TRIBUNE LIBRE

### APRC/APSECC : MÊME COMBAT ?

Notre dernier bulletin (n°15) relate la participation de l'APRC par son président et deux membres du bureau à l'A.G. de l'APSECC, à Vichy.

Je suis adhérent et de l'APRC et de l'APSECC.

Dans le dernier bulletin de l'APSECC (Nouvelles et Références n°66, avril-mai-juin 1996), j'ai été un peu étonné de ne trouver aucune mention de notre participation et des questions importantes posées par notre délégation. Il y est pourtant question, par deux fois de l'APRC.<sup>(1)</sup>

A une écrasante majorité, les adhérents de l'APSECC sont des "ministres du culte", prêtres ou religieuses, au service de l'Eglise.

Il est normal que leurs problèmes soient traités prioritairement. Ils sont ainsi davantage sensibilisés aux problèmes de la maladie (CAMAC), tel le respect du secret médical. Les problèmes de retraite (CAMAVIC) sont pour eux moins préoccupants.

Et pour cause. L'arrivée à 65 ans ne change en effet strictement rien pour eux. Ils continuent la même activité qu'avant et bénéficient du même montant de ressources.

Pour les AMC, la situation est différente puisque, côté CAMAVIC, ils se retrouvent à 65 ans au prorata de la seule portion congrue (1870F par mois pour 150 trimestres) avec un complément charitable s'ils sont nécessiteux.

C'est néanmoins sur le problème de la retraite que nous, APRC, avons partie liée avec l'APSECC.

Et il faut bien reconnaître qu'à la "base", malgré des motivations différentes, on retrouve un peu la même ignorance, le même manque d'information et de suivi des événements. Nous le remarquons aussi, à chaque rencontre de l'APRC. Malgré le Livre Blanc, malgré le bouquin de Jacques BASSOT (tout récent il est vrai!) des données premières et élémentaires sont encore ignorées de beaucoup de nos adhérents.

(suite p.8)

### COTISATIONS :

Cotisation minimum annuelle (pour couvrir l'abonnement au Bulletin).....	50F.
Cotisation normale : 150 F. + 50 F. d'abonnement .....	200F.
Cotisation de soutien : 250 F+ 50 F. d'abonnement.....	300F.
Cotisation de solidarité : 400 F. ou sans limite .....	400F et +

(à découper)

### BULLETIN d'ADHESION

Pour défendre nos droits à une retraite convenable, rejoignez l'APRC.

Nom et Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....

Je verse..... pour soutenir l'action de l'APRC.

A renvoyer à APRC, 9 rue du Fresne, MONTBARBIN - 77580 CRECY-la-CHAPELLE - CCP  
Grenoble 232 42 W

Après deux ans de fréquentation, je crois que ce phénomène est encore plus accentué à l'APSECC, même chez les "collecteurs". D'où la nécessité d'y revenir sans cesse et de toujours remettre l'ouvrage sur le métier. C'est évidemment une tâche prioritaire pour les dirigeants de chaque association. Le bulletin de chacune en est un "outil privilégié"

C'est là que me gêne, dans le dernier "Nouvelles et Références" l'occultation de l'intervention de Jacques Bassot. Ce ne devait tout de même pas être par manque de place puisqu'une page entière y est consacrée à ... un poème de Théophile Gautier!

L'APSECC se définit comme "association civile d'usagers des Caisses des Cultes" Est-elle ouverte réellement à tous les usagers ou n'est-elle en fait (quoi qu'il en soit en théorie) qu'une organisation cléricalo-religieuse, nécessairement absorbée par les mentalités, les besoins et les intérêts catégoriels de ceux qui y sont seuls représentés?

En dehors des ministres du culte catholique, relèvent aussi des caisses des cultes, des protestants (évangéliques), des orthodoxes et des bouddhistes. Elles sont même ouvertes aux musulmans qui, pour le moment tout au moins, ne semblent pas intéressés... et il y a nous les AMC, "les anciens ministres du culte" catholiques.

En pratique et dans le concret, il n'y a guère que nous qui puissions permettre à l'APSECC de n'être pas en fait une fiction comme association civile d'usagers. Ce n'est sans doute pas de sitôt du moins par chez nous, que des bouddhistes ou des musulmans, voire des orthodoxes ou des protestants demanderont à adhérer, alors que pourtant ils sont déjà dans les C.A. des Caisses.

Nous pouvons le faire de deux façons :

1) par l'adhésion personnelle de quelques AMC qui se retrouvent à l'APSECC,

2) mais aussi par une volonté de concertation, voire de collaboration entre nos deux associations chaque fois que sont en cause des objectifs communs. Cela ne peut se faire que si les représentants élus des deux associations en sont d'accord.

Il me semblait que c'était une conclusion de Vichy.<sup>(1)</sup>

Alors, encore une fois pourquoi ce silence sur le

problème de fond soulevé par Jacques Bassot quant à l'organisation et aux structures de l'APSECC? Silence d'ailleurs pas seulement dans le bulletin.

Nous avons récemment tenu l'A.G. de l'APSECC du département. Le rapporteur de Vichy, une religieuse, n'a même pas fait allusion à cette question. D'après les échos, elle a cependant, une heure durant, provoqué des échanges assez chauds qui auraient dû attirer l'attention! Fort heureusement, dans le débat qui a suivi, l'un des participants a corrigé le tir. Et l'invitation à l'A.G. comportait une recommandation du livre de J. Bassot.

Je conçois aisément que l'APSECC doive tenir compte de ses adhérents et qu'elle puisse être dépassée parfois par l'audience qu'elle a rencontrée. Dans le diocèse concerné, 41% des prêtres (j'ai pointé), tous âges confondus, sont à l'APSECC, de même tous les vicaires généraux sans exception.

Apparemment cela constitue un groupe de pression potentiel très imposant. On n'en retrouve toutefois guère la manifestation -même en ces temps de remise en cause de la sécurité sociale, qui nous concerne tous- dans le quotidien, à la hauteur des prises de position lucides et courageuses du bulletin. Je pense en particulier aux 4 pages saumon encartées dans le n°65 et qui va jusqu'à écrire : "Nous souhaitons que l'Eglise catholique ne porte pas un contre-témoignage par sa pratique!"

En d'autres circonstances des réactions virulentes ont pourtant eu lieu, comme l'a révélé l'affaire Gaillot.

L'ASECC cherche à élargir son audience (entre autres vers les AMC) et à développer sa "visibilité". Plus de combativité réelle ne pourrait qu'y aider. Pour finir sur une note positive et optimiste, peut-on espérer que les bonnes intentions proclamées à Vichy vont se concrétiser?

<sup>(1)</sup> D'abord dans l'éditorial du n°66: *fonction de contrôle des caisses "en lien avec l'APRC"*

et dans Recommandations et Pistes d'Action pour 1996: *pour la retraite "une recherche se fera en lien avec d'autres associations, dont l'APRC."*

Question: peut-on savoir quelles sont ces "autres associations" (d'usagers?) en dehors de l'APRC?

Jean Claude GOURVES

## Dernières Nouvelles

- Par décret du 16 février 1996, les Conseils d'administration de la CAMAC et de la CAMAVIC ont été prorogés du 26 février 1996 au 1 mars 1997.

- La compensation démographique attribuée à la CAMAVIC pour l'année 1994 a été définitivement soldée à un montant de 1.055.121.520F.

- Pour 1996, la prévision est de 1.090.000.000F.

- Au 18 avril 1996, une question écrite a été posée au Ministre du Travail et des Affaires Sociales, par Jean Pierre MICHEL, député de la Haute Saône :

"... Dans le cadre des réformes engagées pour unifier les régimes de sécurité sociale, les ecclésiastiques sollicitent leur rattachement au régime général de la sécurité sociale. J.P.MICHEL lui demande de bien vouloir lui préciser dans quels délais et selon quelles modalités ce rattachement pourrait être effectivement mis en oeuvre." (à suivre la réponse...)